



# DEVENIR AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET ENTRAINEUR DE TENNIS DE TABLE AVEC LE DEJEPS\*

2016  
2017

## Débouchés

Le titulaire du DEJEPS perfectionnement sportif mention tennis de table exerce le métier d'entraîneur sportif, de coordonnateur de projets sportifs, de directeur technique de club ou d'agent de développement.

Ce diplôme de niveau III délivré par le ministère chargé des sports atteste à son titulaire, dans l'activité sportive tennis de table, les compétences pour :

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif
- Conduire des actions de formation.

Il exerce dans des clubs de tennis de table mais aussi dans les municipalités, les comités départementaux et régionaux.



## Inscription et contacts

Dossier à télécharger sur le site du CREPS ou à retirer au CREPS d'Île-de-France  
1 rue du Docteur le Savoureux  
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Dossier à réceptionner au plus tard le **30 mai 2016** au CREPS d'Île-de-France

### CONTACTS

Sylvie ARISTANGELE  
Assistante de Formation  
01 41 87 78 59

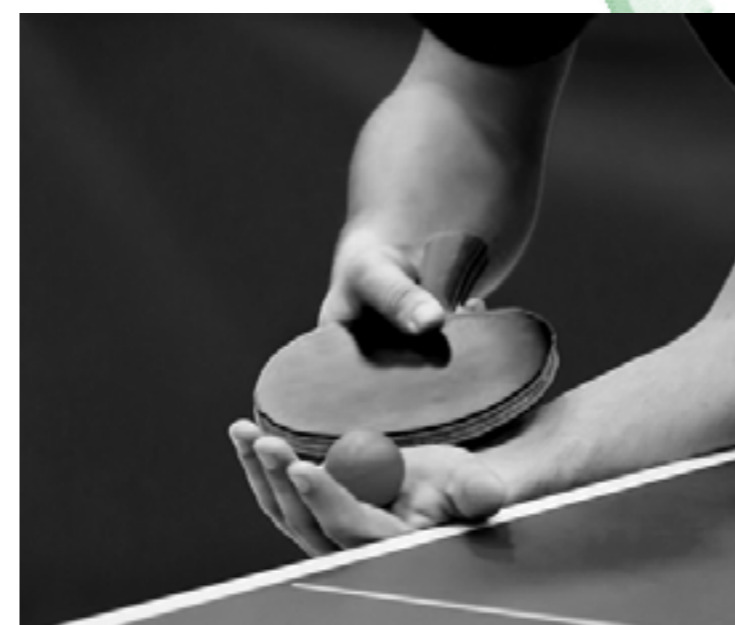
[formation-dejeeps@creps-idf.fr](mailto:formation-dejeeps@creps-idf.fr)

Xavier GUICHARD  
Coordonnateur pédagogique de la formation  
01 41 87 18 67

Clémence BOUTEFEU  
Coordonnatrice de mention  
[clemboutefeu@gmail.com](mailto:clemboutefeu@gmail.com)



[www.creps-idf.fr](http://www.creps-idf.fr)



CREPS idf : janvier 2016 - 1/2

CREPS idf : janvier 2016 - 2/2

## Calendrier et tarifs

- Réunion d'information : le mercredi 27 avril 2016 de 14h à 16h au CREPS
- Épreuves de sélection : le lundi 4 juillet 2016
- Positionnement : le mardi 5 juillet 2016
- Dates de la formation : du lundi 29 août 2016 au mardi 27 juin 2017 (31 août 2017 pour les apprentis) - Volume horaire de 1 207h (hors allègement et renforcement éventuels identifiés lors du positionnement) réparties comme suit: 707 h en centre dont 7 h de positionnement et 500 h en entreprise

Frais pédagogiques 2016 : 7 490€ pour 1 207 h  
Action ouverte à l'apprentissage : frais pédagogiques à la charge de l'employeur, salaire pour l'apprenti  
Autres aides financières possibles

## Conditions

Âge : 18 ans minimum

- Être titulaire du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- Être titulaire de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou titre équivalent

## Être capable de justifier

- d'une expérience d'encadrement en tennis de table de 250 h au minimum durant au moins une saison sportive dans les 5 dernières années
- d'une expérience de pratiquant de tennis de table durant au moins 3 saisons sportives au cours des 5 dernières années
- démontrer les différentes familles de gestes techniques de l'activité

## Satisfaire aux épreuves de sélection



## Sélection

- **épreuve 1** : technique tennis de table (démonstration et classement F.F.T.T)
- **épreuve 2** : analyse technique à partir d'une vidéo de tennis de table
- **épreuve 3** : épreuve écrite de synthèse à partir d'une vidéo dans le champ du sport.
- **épreuve 4** : entretien de motivation
- **épreuve 5** : valorisation de la filière fédérale

\* Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport  
Formation mise en place sous réserve d'habilitation par la DRJSCS d'Île-de-France  
Formation ouverte à l'apprentissage



## Formation

Le CREPS d'Île-de-France, en partenariat avec la ligue Île-de-France de tennis de table, organise une formation au DEJEPS perfectionnement sportif mention tennis de table.

L'objectif de la formation : permettre au stagiaire d'acquérir les compétences et le savoir-faire du métier de coordonnateur-technicien et d'entraîneur de tennis de table.

## Le contenu de la formation

- **UC1** : Concevoir un projet d'action
- **UC2** : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- **UC3** : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis de table
- **UC4** : Encadrer le tennis de table en sécurité

## Les modalités

- Une phase de positionnement débouchant sur un parcours individuel de formation en lien avec les acquis et compétences du stagiaire
- Une formation en centre, prioritairement les lundis et mardis soit au CREPS (UC1/2) soit en centre fédéral (UC3/4).
- Une formation en entreprise, du mardi soir au dimanche (temps de travail à déterminer avec la structure d'accueil)
- Un accompagnement en entreprise tout au long de la formation

**NOMBRE DE PLACES : 15 MAXIMUM**

